



Communiqué de presse

**Tunisie : L'OMCT appelle à une enquête judiciaire immédiate, impartiale et sérieuse
Tunis (Tunisie), le 1 mars 2018**

Suite aux événements qu'a connu le tribunal de première instance de Ben Arous après que des agents de la police judiciaire soient traduits devant le juge d'instruction pour suspicion d'avoir torturé un inculpé, l'OMCT tient à exprimer son attachement à ce que toute plainte ou allégation de torture, de mauvais traitement ou autres atteintes commises par un agent étatique fassent objet d'enquête judiciaire immédiate, impartiale et sérieuse permettant de poursuivre et punir les auteurs de ces actes et de rendre justice et réparation aux victimes.

L'OMCT rappelle que cela découle des dispositions de la Constitution de la Tunisie, de ses lois en vigueur et de ses engagements et obligations internationaux.

Contact de presse :

Mohamed Mzem, Conseiller juridique au sein du bureau de l'OMCT, mm@omct.org, +216 71 322 561.